



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 avril 2024

**Délibération n°2024034**

Date de convocation : 27/03/2024

Membres en exercice : 29

Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :



L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre FENOUIL, Maire-Adjoint :

**Présents :** Nicolas PAGET, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN (*ne participe pas au vote*), Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Sabine BONVIN Adjoint, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL Christiane PICARD, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Catherine ZDYB Conseillers.

**Excusés :**

Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET  
Alain CHAZOT pouvoir à Xavier MOUREAU  
Lysiane VOISIN pouvoir à Alexandra CAMBON

**Absents :**

Anca-Loredana FINE  
Marjorie BOUCHON  
**Secrétaire de Séance :**  
Alexandra CAMBON

## FINANCES / SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES PRIVÉES – EXERCICE 2024

Les associations font battre le cœur de nos communes, elles sont un vecteur de lien social considérable et participe à l'épanouissement des citoyens, concourant indéniablement au rayonnement et à la dynamique d'un territoire à travers la diversité des offres sportives, culturelles ou de services proposés.

À ce titre, la municipalité propose au Conseil Municipal de poursuivre le soutien financier de toutes les associations de Courthézon, permettant de leur venir en aide et de pérenniser leur riche activité.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 277 600 € suivant le tableau annexé à la présente délibération.

À noter que ces versements aux différents attributaires suite au vote de l'assemblée délibérante ne seront réalisés qu'à partir de la production de l'ensemble des éléments visés dans le dossier de demande de subvention transmis aux organismes susvisés.

Vu les dossiers de demandes de subventions transmis au titre de l'année 2024 aux différents partenaires de la vie locale,

Vu la liste des pièces à joindre à la demande figurant dans le dossier de demande de subvention au titre de l'année 2024.

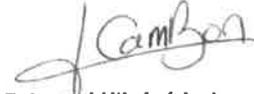
Considérant le rayonnement de ces organismes sur la vie locale,

En dehors du vote de Mme MARTIN.

Le conseil Municipal, ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge des associations, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement des subventions pour les organismes susvisés, pour un montant total de 277 600 €,
- **CONDITIONNE** le versement aux différents attributaires par la production de l'ensemble des éléments visés dans le dossier de demande de subvention transmis aux organismes susvisés,
- **PRÉCISE** que les différents attributaires auront jusqu'au 31/12/2024 pour transmettre l'ensemble des éléments visés dans le dossier de demande de subvention et ainsi obtenir le mandatement de leur subvention,
- **DIT** que ces crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions financières afférentes aux subventions annexées dont le montant excède 23 000€.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.



Le Président de séance  
Jean-Pierre FENOUIL



**ANNEXE À LA Délibération n°2024034 – CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2024**

BÉNÉFICIAIRES CONVENTIONNES	MONTANT PROPOSE 2024
ECOLE PRIVEE	103 000,00 €
CRECHE "LES CULOTTES COURTH"	65 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	25 000,00 €
SPORTING CLUB COURTHEZON-JONQUIERES	50 000,00 €
<b>Sub-Total</b>	<b>243 000,00 €</b>
BÉNÉFICIAIRES NON CONVENTIONNES	MONTANT PROPOSE 2024
ASSOCIATION DES JEUNES DE COURTHEZON	300,00 €
AMICALE DONNEUR DE SANG	400,00 €
AMICALE LES SOURCES	250,00 €
AMICALE VIEUX CRAMPONS	300,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	400,00 €
AMICALE UNION BOULISTE	400,00 €
APEL NOTRE DAME	400,00 €
ASSO POMPIERS VETERANS	200,00 €
ASSO DES ŒUVRES CATHOLIQUE	1 000,00 €
CAP COURTHEZON (ASSO DES COMMERCANTS)	400,00 €
CLUB LES CIGALES	2 500,00 €
COMITE DE JUMELAGE	2 000,00 €
COURTH'IMAGE	300,00 €
CYCLO CLUB	500,00 €
FOYER LAIQUE	1 500,00 €
FOYER LAIQUE BIBLIOTHEQUE	5 000,00 €
GRS	400,00 €
GYM VOLONTAIRE	500,00 €
JUDO CLUB	500,00 €
LES AMIS DE LA SEILLE	700,00 €
LES AMIS DE ST HUBERT	600,00 €
LES CALES A 45°	200,00 €
LES CIBISTES	700,00 €
LES 5 PAS DE COURTHEZON	300,00 €
LES P'TITS FILOUS	500,00 €
LES RANDONNEURS	300,00 €
LOISIRS ET COMMUNICATION	400,00 €
MAM	200,00 €
MEMOIRE DE COURTHEZON	200,00 €
NO AGE BOXING CLUB	400,00 €
PAROISSE	2 500,00 €
PHOTO CINE CLUB	600,00 €
PING PONG CLUB	4 500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	2 000,00 €
SPELEO CLUB	500,00 €
SPOUTNICK BOULES	350,00 €
ST'ART	200,00 €
TEAM TREVOIS	1 500,00 €
TENNIS CLUB	500,00 €
VOLANT DES 7 RIVIERES (BADMINTON)	200,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>34 600,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS ANNUELLES</b>	<b>277 600,00 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com